

# Projet pédagogique des accueils péri et extrascolaires de La Montagne



# Année 2021-2022

<b>1.</b>	<b>Le contexte.....</b>	<b>3</b>
1.1.	L'environnement .....	3
1.2.	Le public .....	3
1.3.	Les 4 accueils périscolaires et l'ALSH .....	4
<b>2.</b>	<b>Les valeurs éducatives du projet éducatif de territoire (PEDT) .....</b>	<b>5</b>
<b>3.</b>	<b>Les objectifs du projet pédagogique .....</b>	<b>5</b>
<b>4.</b>	<b>Les besoins de l'enfant .....</b>	<b>6</b>
<b>5.</b>	<b>Le fonctionnement des accueils périscolaires et de l'ALSH .....</b>	<b>7</b>
5.1.	Une journée type en accueils périscolaires .....	7
5.2.	Une journée type en ALSH.....	10
5.3.	L'équipe d'animation .....	13
5.4.	Accueil des enfants avec des besoins spécifiques .....	14
5.5.	Soins et Sécurité .....	15
5.5.1.	Les Soins .....	15
5.5.2.	En sortie.....	15
5.5.3.	La Sécurité .....	16
5.6.	Les locaux .....	16
<b>6.</b>	<b>Les liens entre les différents acteurs.....</b>	<b>16</b>
6.1.	La place des parents : une relation de co-éducation .....	16
6.2.	Le lien avec les équipes enseignantes .....	17
6.3.	Le lien entre les agents de restauration, les ATSEM et les animateurs.....	17
6.4.	Le lien avec les structures extérieures.....	18
<b>7.</b>	<b>L'évaluation du projet pédagogique.....</b>	<b>18</b>

# 1. Le contexte

## 1.1. L'environnement

La Ville de La Montagne est une des 24 communes de Nantes Métropole. Elle compte 6433 habitants (données INSEE 1er janvier 2018) et s'étend sur 3,6 km<sup>2</sup>.

Elle est située sur les coteaux de la rive sud de la Loire à 12 km du centre de Nantes. Les communes limitrophes sont Indre, Bouguenais, Bouaye, Brains et Saint-Jean-de-Boiseau. Certains enfants de ces communes sont scolarisés au sein des écoles montagnardes.

La Ville est dotée d'une médiathèque ouverte à tous ainsi que d'une école de musique. Près de 80 associations viennent compléter et enrichir l'offre culturelle.

Sur le temps péri et extrascolaire, les enfants de 3 à 17 ans peuvent être accueillis par l'ALSH municipal (4-12 ans) et 1 association de loisirs l'AJI (*Association Jeunesse Intercommunale*) (12-17 ans)

Les plus jeunes enfants (de 0 à 3 ans) peuvent être accueillis au sein du multi accueil municipal ou par une assistante maternelle (au domicile de celle-ci ou dans l'un des deux regroupements). Il existe un Relai d'Assistants Maternels Intercommunal (RAM.I) qui réunit les communes de La Montagne, St Jean de Boiseau et Le Pellerin.

## 1.2. Le public

La population de La Montagne est en hausse. Le nombre de ménages à La Montagne est de 2 592, la taille moyenne de ces ménages est de 2.4 personnes par ménage (données de 2016). On compte :

- 43.2 % des ménages n'ont pas d'enfants
- 23.1 % des ménages ont un enfant de moins de 25 ans
- 22.8 % ont deux enfants de moins de 25 ans
- 10.9 % des ménages ont trois enfants ou plus, de moins de 25 ans.

Plus de 1.4% des familles sont des familles avec 4 enfants ou plus et plus de 14.8% sont des familles monoparentales (qui tend à augmenter ces dernières années).

La tranche d'âge la plus importante de La Montagne est la tranche des 40 à 44 ans avec 274 femmes et 243 hommes pour un total de 517 personnes, soit 8% de la population.

La représentation des familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans à charge en 2018 (source INSEE 2018) est de :

- 22.2 % des parents avec 1 enfant
- 25.5 % avec 2 enfants
- 8.1 % avec 3 enfants

En 2018, on compte 1339 enfants et jeunes âgés de 2 à 14 ans (données INSEE 2018).

La population des 0 à 24 ans à La Montagne pour 2021 est représentée comme suit :

- 0 à 4 ans avec 202 filles et 216 garçons pour un total de 418 personnes.

- 5 à 9 ans avec 196 filles et 245 garçons pour un total de 441 personnes.
- 10 à 14 ans avec 195 filles et 253 garçons pour un total de 448 personnes
- 15 à 19 ans avec 197 filles et 198 garçons pour un total de 395 personnes.
- 20 à 24 ans avec 122 femmes et 135 hommes pour un total de 257 personnes

A la rentrée 2020, 856 enfants sont scolarisés en primaire soit 301 en maternelle et 555 en élémentaire.

### 1.3. Les 4 accueils périscolaires et l'ALSH

La Ville de la Montagne a fait le choix d'une organisation de temps scolaire sur 4 jours et 8 demi-journées. Le mercredi étant en accueil de loisirs.

<p><u>Les accueils maternels</u></p> <p>Périscolaire <b>Marcel GOUZIL</b> Rue Salvador ALLENDE Téléphone : 02 40 65 66 81</p> <p>Directrice de site : <b>Sonia POHARDI</b> Adjointe : Catherine MARTINEAU Équipe de 4 animateurs et 4 ATSEM</p> <p>Directeur d'école : Julien BETUS Nombre d'élèves : 89</p> <p>-----</p> <p>Périscolaire <b>Joachim DU BELLAY</b> Rue Joachim du BELLAY Téléphone : 02 40 65 89 53</p> <p>Directrice de site : <b>Laurence RIOU</b> Adjointe : Roselyne LEVRON Équipe de 4 animateurs et 4 ATSEM</p> <p>Directeur d'école : Karine BRECHETEAU Nombre d'élèves : 95</p>	<p><u>Les accueils élémentaires</u></p> <p>Périscolaire <b>Jules VERNE</b> Rue Jules VERNE Téléphone : 02 40 65 96 19</p> <p>Directrice du site : <b>Delphine MIN-DESCHAMPS</b> Adjoint : Julien MARIANNEAU-BERNARDIN Équipe de 12 animateurs</p> <p>Directeur d'école : Patrice VERLANT Nombre d'élèves : 219</p> <p>-----</p> <p>Périscolaire <b>Jules FERRY</b> Rue Jules FERRY Téléphone : 02 40 65 96 18</p> <p>Directrice de site : <b>Corinne JUBERT</b> Adjointe : Margaux CALLE Équipe de 6 animateurs</p> <p>Directrice d'école : Simon MARRE Nombre d'élèves : 139</p>
<p><u>ALSH mercredis</u></p> <p>Maison de l'enfance Rue Jules VERNE Téléphone : 02 40 65 96 19</p> <p>Directrice de l'accueil : <b>Delphine MIN DESCHAMPS</b> Équipe de 8 animateurs Effectifs : 80 enfants</p>	<p><u>ALSH vacances</u></p> <p>Maison de l'enfance Rue Jules VERNE Téléphone : 02 40 65 96 19</p> <p>Directrice de l'accueil : <b>Corinne JUBERT</b> Équipe de 8 animateurs Effectifs : 80 enfants</p>

## 2. Les valeurs éducatives du projet éducatif de territoire (PEDT)

La ville de La Montagne s'est engagée dans la mise en place d'un Projet Éducatif De Territoire. Ce PEDT est développé à l'échelle communale pour une période de 3 années (2021-2024).

La ville, accompagnée par les CEMEA (mouvement d'éducation populaire) a piloté le projet en concertation avec les différents acteurs éducatifs du territoire.

Les intentions éducatives de la municipalité de La Montagne s'appuient sur 3 axes : **la démocratie, la solidarité et l'écologie.**

### Démocratie : informer, écouter, impliquer les citoyens

Tout en assumant ses propres responsabilités, la municipalité reconnaît l'expertise des habitants. Ils sont les mieux placés pour construire la ville dans laquelle ils vivent au quotidien. La démocratie est un objet essentiel pour permettre le vivre ensemble. La démocratie doit permettre de dire les « choses », de dire ses ressentis, d'exprimer ses besoins, de construire de la relation, du respect. L'objectif est de rendre l'enfant acteur, de permettre à l'enfant de devenir citoyen, d'affirmer ses choix individuels et collectifs. Il convient aussi de prendre en compte la parole des enfants, des jeunes, de construire des espaces d'écoutes, de concertation. Mais c'est aussi donner une place aux acteurs éducatifs : une place dans les projets, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du PEDT.

### Solidarité

La démocratie n'a pas de sens sans la solidarité qui permet à chacun de vivre dignement. Parce que la société crée des injustices sociales, nos politiques publiques s'inscrivent dans la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'injustice, en participant à la redistribution des richesses, en donnant les moyens d'accès aux ressources matérielles, sociales et culturelles nécessaires pour assurer à tous les habitant.e.s une vie digne, en assurant la protection des plus faibles et la sécurité physique et matérielle de tous. La solidarité dans le PEDT c'est dans un premier temps prendre en compte les besoins fondamentaux des enfants et des jeunes : prise en compte de la sécurité physique et affective. La solidarité c'est chercher une égalité d'accès à l'éducation, à la culture, aux loisirs, à l'orientation – insertion professionnelle et lever l'ensemble des freins (financier, handicap...).

### Écologie

La crise écologique est une réalité concrète aujourd'hui. Elle se manifeste par le réchauffement climatique, la chute de la biodiversité ou encore les maladies environnementales (cancers, allergie respiratoire...). Nos politiques publiques doivent donc prendre en compte la préservation voire de la régénération de notre environnement. Le PEDT doit donc prendre en compte ces enjeux écologiques à travers :

- l'éducation à l'environnement
- l'analyse de son propre fonctionnement (bilan environnemental...).

## 3. Les objectifs du projet pédagogique

Les objectifs du projet pédagogique des temps périscolaires s'appuient sur les axes énoncés dans le PEDT.

Les animateurs périscolaires sont les premiers acteurs éducatifs des différents accueils, il est fondamental qu'ils soient partie prenante dans la création des objectifs pédagogiques visés.

Ainsi, les objectifs ont été travaillés avec les équipes d'animation péri et extrascolaire, à travers

différents temps d'échanges (en équipe complète, avec les directrices de site et en petits groupes), dans le but de fédérer les équipes autour d'un projet commun, tout en prenant en compte les spécificités des différents sites d'accueils.

**Le projet pédagogique est le référentiel quotidien des équipes d'animation. Il oriente et donne du sens aux actions et activités pédagogiques. Chaque animateur et animatrice doit en avoir connaissance et s'y reconnaître pédagogiquement, afin de le mettre en œuvre au mieux.**

Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels
<b>DEMOCRATIE</b>	<p><b>Favoriser l'autonomie de l'enfant suivant son âge et ses capacités individuelles</b></p> <p><b>Développer l'esprit critique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Encourager et permettre à l'enfant de choisir ses activités, suivant ses envies, ses besoins et son rythme.</li> <li>○ Accompagner l'enfant en lui permettant de faire seul.</li> <li>○ Accompagner la menée de projets collectifs</li> <li>○ Créer des groupes de paroles</li> </ul>
<b>SOLIDARITE</b>	<p><b>Promouvoir une relation de qualité avec les familles</b></p> <p><b>Accueillir tous les enfants sans aucune discrimination et dans le respect de chacun</b></p> <p><b>Créer un lien intergénérationnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accueillir et échanger régulièrement avec les familles au sein des accueils périscolaires.</li> <li>○ Créer du lien avec les familles à travers différents événements conviviaux.</li> <li>○ Favoriser l'ouverture et la découverte de toutes les cultures par le biais d'activités variées et adaptées.</li> <li>○ Valoriser les différences à travers des animations enrichissantes pour le collectif.</li> <li>○ Accompagner les enfants en situation de handicap.</li> <li>○ Rencontres et échanges avec les personnes âgées</li> </ul>
<b>ECOLOGIE</b>	<p><b>Permettre à l'enfant de prendre conscience de son environnement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mettre en place le tri sélectif sur tous les sites (composteurs)</li> <li>○ Mener des actions autour du gaspillage (pesée des aliments, récupération du matériel)</li> <li>○ Organiser des activités en lien avec l'environnement (hôtel à insectes, recyclage)</li> </ul>

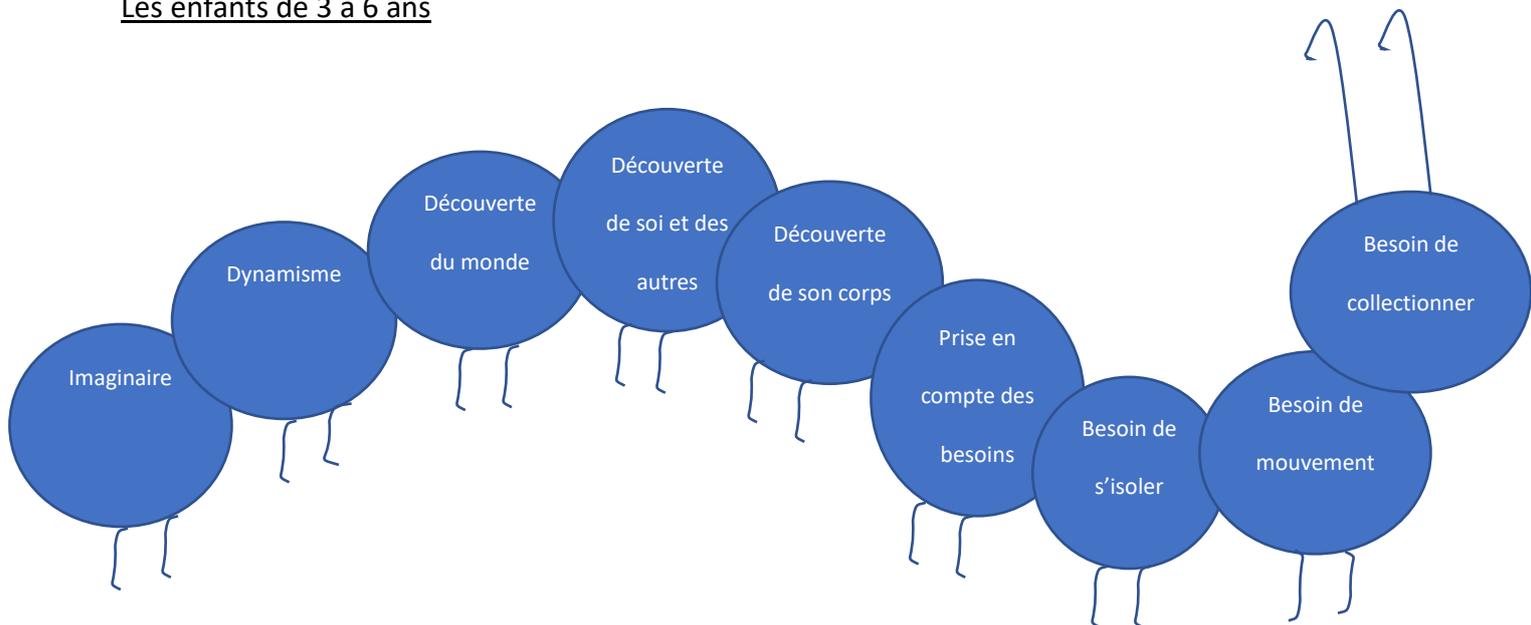
## 4. Les besoins de l'enfant

### Les besoins des enfants de 0 à 12 ans

Besoins physiologiques  
Besoin de sécurité affective  
Besoin de communication  
Besoin de confiance en soi et d'autonomie  
Besoin de construire sa personnalité



### Les enfants de 3 à 6 ans



**Imaginaire** : identification, affectivité : histoires invraisemblables, élucubrations

**Dynamisme** : besoin physique énorme, en mouvement perpétuel

**Découverte du monde** : de l'environnement, de la matière, de la notion d'espace et de temps, éveil intellectuel

**Découverte de soi et de soi avec les autres** : début de la socialisation, début difficile, égocentrisme  
Apprentissage des codes et règles du **monde collectif**

**Découverte de son corps, des deux sexes**, de leurs différences, peu pudique

**Plaisir immédiat** : incapacité à se projeter dans un monde futur, non visualisation de projet

Les 3-6 ans partagent des moments avec les autres mais restent centrés sur eux-mêmes. Les jeux collectifs peuvent commencer vers 4 ou 5 ans mais sans équipe et sur un temps limité (pan lapin, épervier, train-train mon ballet...). Ils adorent les jeux d'imitation, moteurs, chantés, de

construction, puzzles, de ballons, de création. La concentration est assez courte de 10 à 20 minutes. Ils sont très curieux et ont besoin de rituels et de référents pour se rassurer.

### Les enfants de 6 à 12 ans

Âge de la **réflexion**, de l'**expansion**, de la **motivation personnelle** et des **crises**  
Concentration et mûrissement



Âge du **sérieux**

Contrôle croissant des **réactions émotives**

Mesure mieux la distance le séparant de l'adulte auquel il est soumis

Dispersion et turbulence

Âge de **responsabilité**, **Curiosité**

Participation, **camaraderie**, **bande**, groupe, équipe

Besoin de valorisation et d'affirmation de soi



**Dès 9 ans** : différences entre groupe des filles et des garçons

**Importance du leader**

Déclin de la sexualité

Préoccupation et rêverie : **besoin de s'isoler**

Expérience collective de loisirs : **besoin de jeux collectifs et esprit de compétition**



**Dès 11 ans** : dénigrement et critique du monde

**Révolte**, **indépendance**, **contradiction**, l'âge auquel commence les débats

Sensibilité à la triche, aux dénonciations, aux mensonges : **besoin d'avoir des règles fixes et respectées**

Les 7-10 ans se repèrent mieux dans l'espace temporaire et spatial. Se mettent en place les jeux collectifs, de coopération et de stratégie progressivement (pi-hibou, baguette, speed cache, zombie). On peut commencer à pratiquer de l'activité en autonomie. Les projets d'enfants commencent à naître.

L'école apporte les connaissances de savoirs à l'enfant comme la lecture, la conjugaison, le calcul. Mais c'est aussi un espace de socialisation essentiel, dans le développement humain, l'enfant va se confronter aux autres et apprendre le vivre ensemble. Par le biais du collectif, l'enfant va pouvoir s'émanciper petit à petit de ses parents afin de construire sa propre personnalité.

La notion de justice est très forte, il faut donc être très vigilant à établir des règles claires, connues de tous et dans la mesure du possible définir à l'avance les sanctions appropriées.

## 5. Le fonctionnement des accueils périscolaires et de l'ALSH

### 5.1. Une journée type en accueil périscolaire

Tous les temps périscolaires sont déclarés en ACM (Accueil Collectif de Mineurs) sauf le temps du midi à Jules Ferry.

Le taux d'encadrement est celui de :

- 1 adulte pour 14 enfants de - de 6 ans (maternelle)
- 1 adulte pour 18 enfants de + de 6 ans (élémentaire)

#### Accueil du matin

- Accueil des enfants et parents de 7h30 à 8h35 en maternelle et de 7h30 à 8h20 en élémentaire.

L'équipe d'animation met en place un accueil sécurisant :

- Coin calme, lecture
- Jeux de société
- Coin révision
- Coin coloriage, dessin

Les animateurs préparent les enfants à leur journée d'école, recueillent les informations des familles à transmettre aux enseignants et/ou ATSEM.

Accompagnement des enfants à l'école à 8h35 en maternelle et 8h20 en élémentaire.

A 8h25, en maternelle, un accompagnement des enfants est fait jusque dans les salles de classe afin qu'ils aient le temps de se préparer (chaussons, cahiers...), puis l'enseignant prend le relais à 8h35.

A 8h20, en élémentaire, un accompagnement des enfants est fait jusque dans la cour de l'école et les enseignants prennent le relais.

La directrice périscolaire doit être disponible pour les parents et prendre un temps avec la direction de l'école si besoin. Cela permet l'échange d'informations et un meilleur suivi des enfants.

#### Les objectifs pédagogiques de ce temps :

- Permettre à l'enfant de **se réveiller en douceur**.
- **Favoriser les échanges entre l'enfant et l'adulte**, faciliter les temps d'échanges individuels privilégiés.
- Donner le **libre choix à l'enfant de son activité** au sein de l'accueil périscolaire, lui donner la possibilité de « ne rien faire ».
- Proposer des **activités calmes** (jeux de société, activités manuelles simples, lecture d'histoire...) pour les enfants qui le souhaitent.
- Préparer l'arrivée en classe, **accompagner les enfants à la transition avec l'école**.
- **Instaurer une relation d'écoute et d'échanges avec les familles, les enseignants et les ATSEM.**

## Accueil du midi

- Accueil des enfants à 11h45 en maternelle et à 12h en élémentaire. L'équipe d'animation se réunit 10 mn avant l'accueil pour les informations de dernière minute. L'équipe d'animation va chercher les enfants dans les classes accompagnées des ATSEM en maternelle. En élémentaire, un pointage se fait dans la classe avant de rejoindre la cour ou la restauration.

Les équipes d'animation et ATSEM, en maternelle, accompagnent les enfants à la restauration et leur proposent des temps d'activité.

La restauration est un moment essentiel dans la journée de l'enfant. Le temps du midi permet, en premier lieu, à l'enfant de se restaurer et est propice à la découverte des goûts ainsi qu'au partage de leur matinée.

Situé entre deux temps de classe, le temps du midi doit offrir à l'enfant un temps de pause, où il peut « se déconnecter » des heures de classe consacrées aux apprentissages.

Les professionnels du temps du midi veillent à proposer à l'enfant un cadre :

- Reposant, basé sur une **ambiance sereine et agréable**,
- Convivial, **favorisant les échanges avec les adultes et les autres enfants**,
- Calme, permettant à **l'enfant de se reposer**,
- Ludique, riche en **propositions d'activités, en jeux et en histoires**,
- De détente, de jeux pour **dépenser son énergie**.

Les activités peuvent être diverses et variées : activités manuelles, de bricolage, jeux de société, chants, jeux de cour, lectures, jeux collectifs, activités culturelles et artistiques.

En maternelle, les enfants sont accompagnés à la sieste, par les ATSEM et les animateurs. L'accompagnement à l'endormissement est assuré par les ATSEM. Les enfants ne faisant pas la sieste sont récupérés par les enseignants dans la cour de récréation ou directement dans les classes en cas de mauvais temps à 13h30.

En élémentaire, les enfants sont récupérés par les enseignants dans la cour de récréation à 13h35.

Un temps de transmission entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante et/ou ATSEM permet un meilleur suivi des enfants. Un temps d'échanges entre les animateurs et la direction en fin de service (et restauration si besoin) sera prévu.

Une charte du temps du midi a été élaborée avec les différents acteurs éducatifs. Elle reprend les objectifs pédagogiques ci-dessous et les détaille davantage.

### Les objectifs pédagogiques de ce temps :

- Permettre aux enfants de **prendre le temps de jouer, d'observer, d'agir, de manipuler, de lire, de chanter, de rêver et d'avoir aussi du temps pour soi**.
- Proposer des **activités pour les enfants qui le souhaitent**.
- **Respecter les différents rythmes des enfants**, besoin de calme pour certains, de se « défouler » pour d'autres.
- **Faciliter les temps de transition**, avoir une vigilance sur ces temps particuliers pour éviter

les conflits.

- **Animer le repas pour en faire un temps convivial entre enfants**, laisser le temps aux enfants de manger à leur rythme malgré le collectif et découvrir de nouveaux goûts.
- **Favoriser l'autonomie et la responsabilité de l'enfant** sur le repas (se servir, débarrasser...).

### Accueil du soir

- Accueil des enfants à 16h30 en maternelle et 16h15 en élémentaire, sous la responsabilité de l'équipe périscolaire. Les enseignants remettent les enfants aux équipes qui sont pointés par les directrices périscolaires en élémentaire. En maternelle, l'équipe périscolaire va chercher les enfants dans les classes.

Un goûter équilibré est fourni aux enfants par la Ville, il est propice à la découverte du goût. De plus, des animations et semaines thématiques sont proposées chaque trimestre.

Après le goûter, des jeux adaptés au rythme de fin de journée sont proposés aux enfants.

L'accueil périscolaire du soir est un temps privilégié dans le lien aux parents. La directrice périscolaire doit être disponible pour eux. Des échanges sur la journée de l'enfant peuvent être faits entre parents, animateurs et l'enfant lui-même.

Proposition d'organisation pour les activités :

- À la semaine, sans inscription : 1 activité spontanée et 1 dirigée, avec un affichage pour les parents. Et retour trimestriel en image.

### Les objectifs pédagogiques de ce temps :

- Proposer un **goûter convivial aux enfants**, leur laisser le temps de manger à leur rythme malgré le collectif.
- **Favoriser l'autonomie et la responsabilité de l'enfant** lors du goûter (se servir, débarrasser...).
- Promouvoir les **temps d'échanges entre l'enfant et l'adulte**, faciliter les temps d'échanges individuels privilégiés.
- Mettre en place des **espaces de jeux avec ou sans l'adulte** : motricité, jeux de société, activités manuelles, le droit « de ne rien faire », lecture, chant...
- Mettre en place des temps de concertation afin que les enfants puissent choisir leurs activités.
- Instaurer une **relation d'écoute et d'échanges avec les familles, les enseignants et les ATSEM**

## 5.2. Une journée type en accueil de loisirs sans hébergement

L'accueil de loisirs est devenu municipal au 8 janvier 2020. Il accueille les enfants de 3 à 12 ans à la Maison de l'Enfance, les mercredis et les vacances scolaires.

### Le mercredi :

L'équipe est composée d'1 directeur, 1 adjoint et 7 animateurs pour 80 enfants.

Le taux d'encadrement est celui de :

- 1 adulte pour 10 enfants de - de 6 ans
- 1 adulte pour 14 enfants de + de 6 ans

### Les vacances scolaires :

L'équipe est composée d'1 directeur et 8 animateurs pour 80 enfants.

Le taux d'encadrement est celui de :

- 1 adulte pour 8 enfants de - de 6 ans
- 1 adulte pour 12 enfants de + de 6 ans

### Les différentes formules qu'il existe pour inscrire son enfant :

Mercredis :

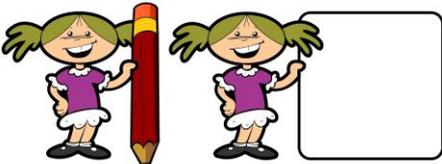
- Matin
- Main + repas
- Après-midi
- Après-midi + repas
- Journée

Vacances :

- Matin
- Journée

### **Journée type en ALSH mercredis et vacances**

<b>7h30/9h : Accueil des enfants</b> 	Les enfants de + de 6 ans sont accueillis à la maison de l'enfance. Les enfants de – de 6 ans sont accueillis au rez-de-chaussée de l'école de Jules Verne.
<b>9h : Regroupement des enfants</b> 	Les animateurs et enfants se répartissent par tranche d'âge dans leur salle de référence. 4 groupes : 3-4 ans (salle à Jules Verne), 5 ans (maison de l'enfance), 6-8 ans (maison de l'enfance), 9-12 ans (maison de l'enfance).
<b>9h/11h30 : Temps de loisirs</b>	Echange sur le déroulement de la journée et les projets à mener avec les enfants (et rappel des règles de vie). Les enfants peuvent mener un projet seul ou à plusieurs avec l'autonomie appropriée en fonction des capacités. Les projets d'enfants permettent de les rendre acteurs de leurs temps, de développer la

	<p>collaboration et les prises d'initiative.</p>
<p><b>11h30/11h45-12h : Activités en autonomie</b></p> 	<p>Rangement de l'activité du matin, les enfants sont en autonomie sur des activités manuelles, des coloriages, jeux de sociétés, parc extérieur... avec l'accompagnement des animateurs.</p>
<p><b>12h15 : Accueil des familles</b></p> 	<p>Départs des enfants inscrits à la demi-journée.</p>
<p><b>11h45/13h : Repas</b></p> 	<p>Les enfants mangent à la cantine, les animateurs accompagnent dans le respect de l'équilibre alimentaire et de la découverte des goûts.</p>
<p><b>13h/14h : Activités en autonomie</b></p> 	<p>Après un temps de jeux extérieur, retour au calme dans les salles de référence. Temps de sieste possible pour les 3-4 ans avec un endormissement autour d'une histoire.</p>
<p><b>13h30/13h45 : Départ et arrivée des enfants</b></p> 	<p>Départs et arrivées des enfants inscrits l'après-midi.</p>
<p><b>14h00/16h : Temps de loisirs</b></p> 	<p>Echange sur le déroulement de l'après-midi avec les enfants (et rappel des règles de vie si besoin). Les enfants peuvent mener un projet seul ou à plusieurs avec l'autonomie appropriée en fonction des capacités. Les projets d'enfants permettent de les rendre acteurs de leurs temps, de développer la collaboration et les prises d'initiatives.</p>
<p><b>16h : Goûter</b></p> 	<p>Les enfants prennent le goûter prévu par la municipalité dans le respect de l'équilibre alimentaire.</p>
<p><b>16h30/17h : Activités en autonomie</b></p>	<p>Les enfants sont en autonomie sur des activités</p>

	<p>manuelles, des coloriages, jeux de sociétés, parc extérieur... avec l'accompagnement des animateurs.</p>
<p><b>17h/18h30 : Accueil des familles</b></p> 	<p>Transmission des informations du déroulement de la journée aux familles (bobo, animations, sommeil...)</p>

### Les objectifs pédagogiques de ces temps :

- **Proposer aux enfants des séances d'animation sous forme de cycle.** La continuité du projet se déroule sur plusieurs séances afin d'approfondir la notion. (Le recyclage, le tir à l'arc, l'art du spectacle, l'imaginaire, lien avec les projets d'école, la citoyenneté...)
- **Permettre l'implication des enfants dans le fonctionnement** de l'accueil avec des espaces institutionnels de parole et de prise de décision. Apprendre à formuler des envies/des opinions, apprendre à les exprimer ou juste s'exprimer en grand groupe sont des processus essentiels dans la construction d'un individu.
- **Accompagner les projets d'enfants.** Partir des envies des enfants, rebondir sur des événements qui surgissent lors de l'accueil. Alimenter des dynamiques déjà enclenchées pour respecter et prendre en compte les envies des enfants.
- **Aménager les espaces d'activité libre.** Les différents pôles permettent aux enfants d'expérimenter, de construire, d'imaginer, de bouger, de réfléchir ou de se reposer en fonction de leurs besoins sans contrainte de temps. Ces espaces sont ressources pour les émergences d'envies et des projets.

#### L'accueil des - de 6 ans

Le groupe des - de 6 ans est divisé en 2 tranches d'âges :

- Les 3-4 ans et 2 animateurs dans une salle sur l'école Jules Verne. Les enfants de 3 et 4 ans sont accueillis dans une salle dans l'enceinte de l'école entièrement pensée pour cet accueil avec sanitaires adaptés, sieste prévue et bibliothèque attenante.
- Les 5 ans et 1 animateur à la maison de l'enfance. Pour créer une continuité éducative, les enfants de 5 ans, sont accueillis dans une salle à la maison de l'enfance. Cet accueil permet la mise en place de passerelles avec les 6-8 ans, étant à côté et dans les mêmes locaux que ce groupe. Des activités peuvent se faire en lien avec les enfants du groupe.

La journée des – de 6 ans sera ritualisée, il est important que l'animateur donne des repères aux enfants.

#### L'accueil des + de 6 ans

Le groupe des 6-12 ans est divisé en 2 tranches d'âges :

- Les 6-8 ans : dans une salle sur la maison de l'enfance
- Les 9-12 ans dans une salle sur la maison de l'enfance

Les salles sont aménagées pour et avec les enfants afin qu'ils s'y sentent bien.

Un espace cuisine fait partie des locaux pour les ateliers culinaires. Un extérieur laisse la possibilité de grands jeux et jeux collectifs.

### 5.3 L'équipe d'animation

#### **Le service péri et extrascolaire fait partie du pôle Education Jeunesse Animation**

La responsable du pôle Education Jeunesse Animation a la charge de toute la gestion du pôle, regroupant, le périscolaire, le multi-accueil, les écoles, les ATSEM, l'ALSH, l'accueil des familles et les liens avec les associations de loisirs et de jeunesse. Elle est en lien direct avec l'élue à l'Education Enfance Jeunesse, ainsi qu'avec le Directeur Général des services.

La coordinatrice pédagogique des temps péri et extrascolaires a en gestion le périscolaire et l'ALSH. Elle pilote les équipes et est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique qui découle du projet éducatif.

Les directrices péri et extrascolaires sont les interlocutrices privilégiées des familles, équipes enseignantes et autres agents municipaux sur leur site.

Les adjoints secondent les directrices périscolaires dans leur action, gèrent les goûters (préparation, suivi des stocks, animations) et accompagnent les nouveaux animateurs.

Les animateurs périscolaires animent les différents temps, les équipes sont fixes dans chaque accueil périscolaire. Un pôle « remplaçants » est prévu en cas d'absence d'animateurs.

Sur l'ALSH, les équipes sont constituées d'animateurs des écoles et directrices périscolaires. Si besoin, la coordinatrice fait appel à des animateurs saisonniers.

Des stagiaires en formation BPJEPS sont accueillis et suivis sur les écoles en accueils périscolaires ainsi que sur l'ALSH.

#### **Rôle de la directrice péri et extrascolaire**

- Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants.
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Elle gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc.).
- Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Elle a en charge la gestion quotidienne de l'accueil (matérielle, administrative...)
- Elle a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Elle associe les parents à la vie du périscolaire.
- Elle détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de l'accueil.
- Elle organise l'accueil et le départ des enfants avec l'adjoint.

## **Rôle de l'adjoint**

- Il travaille en partenariat avec la directrice, il la seconde dans son action.
- Il coordonne les équipes d'animation et veille au respect du projet.
- Il a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs :
  - De socialisation qui consiste à transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation propre au périscolaire.
  - De transmission des connaissances qui consiste à faire acquérir des savoir-faire, des capacités de communication, des savoirs théoriques en lien avec la pratique.
  - D'évaluation qui consiste à aider l'animateur à mesurer l'écart entre le profil de poste et sa mise en pratique.
- Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique.
- Il organise l'accueil et le départ des enfants avec la directrice.
- Il a un rôle de formation des animateurs et de suivi des animateurs stagiaires.
- Il a un rôle d'adjoint sanitaire

## **Rôle de l'animateur**

### ***Auprès des enfants***

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait part à l'adjoint sanitaire des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles **de sécurité** essentielles quant aux activités.

### ***Avec les autres professionnels***

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il travaille en collaboration avec l'adjoint pédagogique.
- Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, etc....).

### ***Avec les parents***

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs d'information concernant la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

## 5.4 Accueil des enfants avec des besoins spécifiques

Afin que les enfants avec des besoins spécifiques soient accueillis dans les meilleures conditions, les accueils périscolaires mettent en place un protocole d'accueil spécifique.

**Dans un premier temps la coordinatrice pédagogique des temps péri et extrascolaires reçoit les familles avec la directrice périscolaire pour définir les besoins d'accompagnement (humain et matériel) de l'enfant.** L'enfant peut être associé à cette rencontre.

Un protocole d'accueil est établi entre la famille, la directrice et la coordinatrice. Un document « type » est rempli avec les caractéristiques de l'enfant, la prise en charge de l'enfant par une structure spécialisée, les recommandations et conseils de la famille. Ce recueil d'informations vise à améliorer la prise en charge de l'enfant.

Les modalités de prise en charge par l'accueil périscolaire (identification des espaces adaptés, des repères, des différents temps de la journée, réduction des durées d'accueil...) sont définies avec la famille. Un aménagement spatio-temporel spécifique peut-être mis en place.

Une période d'adaptation de l'enfant au sein de l'accueil périscolaire et/ou de l'ALSH s'engage. En cas de difficultés, la famille est contactée pour envisager ensemble les suites de l'accueil.

Le cahier de liaison entre la famille et la directrice doit permettre un meilleur suivi de l'enfant.

## 5.5 Soins et Sécurité

### 5.5.1 Les Soins

La pharmacie est placée dans le bureau de la direction. En cas de besoin, les animateurs disposent d'une trousse dans la cour. Lorsqu'un enfant se blesse, l'animateur réalise les soins nécessaires tout en portant son attention aux allergies (connues grâce à la fiche sanitaire complétée par les parents). Après chaque soin, l'animateur indique sur le livret de pharmacie le nom, l'âge et le soin prodigué. Les traitements médicaux sont pris en charge par l'équipe de direction, uniquement avec une ordonnance du médecin et une autorisation d'aide à la prise de médicaments signée des parents. En cas de problèmes sérieux, la direction prendra la responsabilité d'appeler le SAMU (15) ou les pompiers (18).

### 5.5.2 En sortie

L'équipe d'animation doit apporter :

- Liste des participants
- Fiches sanitaires des enfants
- Médicaments avec ordonnance
- Pharmacie mobile
- Téléphone
- Gilet jaune

### Contenu d'une trousse à pharmacie

Les produits :

- Pansements de suture cutanée, pansements adhésifs de différentes tailles, pansements double peau contre les ampoules
- Compresses stériles emballées individuellement, gaze à découper
- Sparadrap hypo-allergisant
- Bandes élastiques de différentes tailles

- Tissu jersey pour constituer une écharpe
- Antiseptique liquide incolore non alcoolisé
- Alcool à 90° pour désinfecter le matériel
- Alcool à 70° pour les pansements alcoolisés
- Mouchoirs jetables
- Poche de froid ou bombe réfrigérante (attention à l'utilisation à bonne distance de la peau)
- Sérum physiologique en unidose
- Serviettes hygiéniques
- Spray anti-moustiques
- Bombe de pulvérisation d'eau minérale pour laver les plaies et rafraîchir les enfants

### 5.5.3 La Sécurité

L'équipe d'animation doit garantir la sécurité physique des enfants.

Un protocole d'évacuation incendie existe dans chaque accueil et définit la conduite à tenir lors du déclenchement de l'alarme :

1. L'alarme
2. L'évacuation
3. Le rassemblement
4. Le comptage
5. La réintégration

Des exercices sont mis en place régulièrement.

## 5.6 Les locaux

### **L'accueil périscolaire Joachim Du Bellay comporte :**

Un espace dédié au périscolaire attenant à l'école pouvant accueillir 30 enfants maximum / 2 salles de motricité / la BCD / la cour d'école / une salle informatique.

### **L'accueil périscolaire Marcel Gouzil comporte :**

Un espace dédié au périscolaire attenant à l'école pouvant accueillir 20 enfants maximum / la cour d'école / deux salles de classes mises à disposition / une salle de motricité / une salle informatique / la BCD / un hall.

### **L'accueil périscolaire Jules Verne / Maison de l'Enfance comporte :**

Un espace dédié au périscolaire attenant à l'école, appelé Maison de l'Enfance pouvant accueillir 90 enfants et adultes compris maximum / la cour d'école / un espace extérieur au sein du périscolaire / un parc attenant au périscolaire / une salle de classe polyvalente / la BCD / deux préaux. Dans la maison de l'enfance : 4 salles d'activité, 1 salle atelier, un bureau, une salle polyvalente. Dans le cadre de l'ALSH une salle d'activité supplémentaire pour les 3-4 ans se situe sur l'école. Sur l'école Jules Verne est située la salle d'activités des 3-4 ans, avec une bibliothèque attenante et des sanitaires adaptés au – de 6 ans. La sieste est organisée dans la salle d'activités.

La restauration étant à l'école Jules Verne (100m).

### **L'accueil périscolaire Jules Ferry comporte :**

Un espace dédié au périscolaire au 2<sup>ème</sup> étage de l'école pouvant accueillir 49 enfants maximum / la cour de l'école / la BCD / trois salles de classe.

## 6 Les liens entre les différents acteurs

### 6.1 La place des parents : une relation de co-éducation

**Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant. Il nous semble indiscutable d'avoir un lien fort et régulier avec eux et/ou la sphère familiale de l'enfant.**

Nous souhaitons permettre des relations d'écoute et d'échanges avec les parents, basées sur le respect mutuel.

**Ce lien doit se faire de manière régulière.**

- Les temps d'accueils périscolaires sont des espaces ouverts aux parents. Les équipes d'animation sont présentes pour pouvoir échanger, répondre à des questions et transmettre et recevoir des informations aux parents.
- Des informations régulières par le biais d'affichages, de lettres d'informations, de mails et autres sont données aux parents. Ces informations relèvent plus du général, elles concernent davantage les modalités administratives mais aussi le programme d'activités par exemple.

**Le pôle Education Jeunesse Animation, situé 94 rue Violin est un lieu d'accueil pour tous les parents des enfants fréquentant les accueils périscolaires et la restauration.** Pour toutes inscriptions, réservations, annulations et questions diverses, les familles peuvent contacter le service enfance au **02 40 65 95 31** et à l'adresse suivante [service.enfance@ville-lamontagne.fr](mailto:service.enfance@ville-lamontagne.fr)  
Le pôle est ouvert tous les matins de 9h à 12h, ainsi que les mercredis scolaires de 14h à 17h.

**Certains événements permettent la rencontre entre familles, équipe d'animation et enfants.** La fête du périscolaire, qui permet aux familles de voir les réalisations des projets tout au long de l'année ; des « péri ouverts » qui invitent les familles à se rendre sur les différents accueils pour partager un temps d'activités avec son enfant.

Ces différentes actions peuvent être mises en place aujourd'hui, grâce à la réflexion commune entre professionnels et parents dans le cadre du PEDT.

### 6.2 Le lien avec les équipes enseignantes

**Le lien aux équipes éducatives des écoles est primordial.** Ceci dans le but de mettre en place une cohérence éducative : réflexion commune sur les règles de vie, propositions d'activités en lien avec le projet d'école, échanges autour de situations d'enfants, transmission d'informations et mise en place de PAI.

Ce lien étroit est porté plus particulièrement par les directrices périscolaire et le directeur de l'école. Des rencontres régulières sont programmées. **Mais ceci n'est pas exclusif et ne doit pas empêcher les échanges réguliers entre équipe d'animation et enseignant.**

Ce lien est renforcé aussi par l'utilisation commune des locaux (décrit dans la charte de mutualisation des locaux de la commune). Des salles de classe sont mises à disposition des accueils périscolaires par les enseignants afin de permettre un accueil adapté des enfants. Ceci permet de faciliter la mise en place d'activités en petits groupes. Du matériel, notamment des jeux de cours, sont également mutualisés.

### 6.3 Le lien entre les agents de restauration, les ATSEM et les animateurs

**Lors du temps du midi, le lien entre les agents de restauration et les animateurs est très important.** Le directeur périscolaire est référent du temps du midi. Les équipes peuvent échanger régulièrement sur le fonctionnement du temps du midi au sein de la restauration.

**En cas de désaccords, questionnements ou autres problématiques, elles doivent en référer l'une et/ou l'autre directement auprès de la coordinatrice pédagogique des temps péri et extrascolaires ou bien au responsable du pôle aménagement urbain et technique.**

De même pour l'ALSH.

Une charte du temps du midi, en partenariat avec les enfants, les enseignants, les parents, ainsi que les élus a été créée pour permettre à tout le monde de travailler en harmonie afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant.

4 grands axes sont déclinés :

1. Un déroulement harmonieux de la pause méridienne
2. Une alimentation de qualité
3. Une information à destination des enfants et des familles
4. De l'information à la concertation des différents acteurs tout au long de l'année

**Le lien avec les ATSEM est aussi fondamental. Elles jouent un rôle central dans la journée de l'enfant et ont un lien privilégié aux familles.**

Des réunions ponctuelles sont organisées à ce jour, à la demande dans chaque école, pour faciliter le travail entre animateurs et ATSEM. Une actualisation de la charte des ATSEM permettra d'institutionnaliser davantage ces temps d'échanges.

### 6.4 Le lien avec les structures extérieures

Dans le cadre du PEDT, une attente forte est portée sur la cohérence éducative, notamment avec l'AJI (association de loisirs pour la jeunesse).

La volonté est de permettre des temps d'échanges et de partages autour de valeurs éducatives communes, de projets communs.

Des passerelles sont mises en place régulièrement afin de créer une continuité éducative entre les différentes structures enfance-jeunesse, le multi-accueil pour les 0-3 ans, l'accueil de loisirs pour les 3-12 ans et le local jeune pour les 12-18 ans. Les équipes d'animation travaillent ensemble pour proposer des temps de rencontre.

## 7 L'évaluation du projet pédagogique

DEMOCRATIE	
Objectifs	Résultats quantitatifs et qualitatifs
<b>Favoriser l'autonomie de l'enfant suivant son Age et ses capacités individuelles :</b> Encourager et permettre à l'enfant de choisir ses activités, suivant ses envies, ses besoins et son rythme. Accompagner l'enfant en lui permettant de faire seul.	Combien d'activités diverses sont proposées ? Combien d'activités sont réalisées en autonomie ? Et combien d'enfants y participent ? Comment l'accompagnement à l'autonomie est mis en place ? Quels types d'activités sont proposées aux enfants ? Sont-elles adaptées aux différents moments de la journée et suivant les

	envies des enfants ?
<b>Développer l'esprit critique :</b> Accompagner la menée de projets collectifs Créer des groupes de paroles.	Combien de projets collectifs sont mis en place ? Avec quel accompagnement ? Quel est le contenu éducatif au sein des animations ? Quelles animations permettent aux enfants de développer des compétences de communication ? Les enfants participent-ils à certaines décisions ? Lesquelles ? Comment les animateurs aident les enfants à s'exprimer ?

<b>SOLIDARITE</b>	
Objectifs	Résultats quantitatifs et qualitatifs
<b>Promouvoir une relation de qualité avec les familles :</b> Accueillir et échanger régulièrement avec les familles au sein des accueils périscolaire. Créer du lien avec les familles à travers de différents événements conviviaux.	Combien d'évènements familles sont organisés sur l'année ? Comment les familles seront-elles actrices dans ces manifestations ? Qui fait l'accueil et le départ des familles ? Quels outils favorisent la communication ? Des rendez-vous individuels sont-ils possibles ? Pour quelles raisons ?
<b>Accueillir tous les enfants sans aucune discrimination et dans le respect de chacun :</b> Favoriser l'ouverture et la découverte de toutes les cultures par le biais d'activités variées et adaptées. Valoriser les différences à travers des animations enrichissantes pour le collectif. Accompagner les enfants en situations de handicap.	Combien d'activités sont mises en place pour faire découvrir la diversité ? Quels sont les outils mis en place pour discuter des différences ? Comment l'animateur recueille la parole ? Quels aménagements sont mis en place pour les enfants avec des besoins particuliers ? Par qui ?
<b>Créer un lien intergénérationnel :</b> Rencontres et échanges avec les personnes âgées.	Y a-t-il des rencontres avec des personnes âgées ? Combien d'évènements ont eu lieu dans l'année ? Quel impact sur le collectif ?

<b>ECOLOGIE</b>	
Objectifs	Résultats quantitatifs et qualitatifs
<b>Permettre à l'enfant de prendre conscience de son environnement :</b> Mettre en place le tri sélectif sur tous les sites (composteurs). Mener des actions autour du gaspillage (pesée des aliments, récupération du matériel). Organiser des activités en lien avec l'environnement (hôtel à insectes, recyclage).	Comment s'organise le tri dans les accueils ? Les enfants ont-ils la possibilité de trier ? Quelles activités permettent de sensibiliser les enfants aux déchets ? Combien d'enfants ont participé à des animations de sensibilisation ?